

## La fête des Patriotes... lesquels ?

La fête des Patriotes a succédé à la fête de la Reine, puis à celle de Dollar des Ormeaux. Cette fête civile fait écho aux troubles de 1837 et de 1838. Depuis la Constitution de 1791, une Chambre de députés est apparue dans le Haut Canada et le Bas-Canada. Des Canadiens, terme employé pour dénommer les habitants du Canada, une ancienne région de la Nouvelle-France qui correspondait à peu près au Québec actuel, ont trouvé opportun de constituer un parti politique, le parti canadien, appuyé médiatiquement par le journal *Le Canadien* fondé en 1806. En 1826, le parti canadien changea de nom. Devenu le parti patriote, il continua d'être majoritaire à la Chambre d'Assemblée. Mais cette dernière n'avait pas de pouvoir. Celui-ci demeurait dans les mains du gouverneur général et du conseil législatif, dont les membres étaient nommés par lui.

Plusieurs dirigeants du parti patriote s'abreuyaient d'auteurs français du siècle précédent, promoteurs d'un certain libéralisme philosophique et d'anticléricisme. Nommé le premier évêque du diocèse de Montréal en 1836, Mgr Jean-Jacques Lartigue, qui avait fait des études en droit civil et qui était le cousin de Denis Benjamin Viger et de Louis-Joseph Papineau, intervint auprès de son clergé (150 prêtres) lors du banquet, qui a suivi l'ordination épiscopale de son coadjuteur, Mgr Ignace Bourget, le 25 juillet 1837. Il invita ses collègues à rétablir l'union et la charité entre les fidèles. Il leur rappela qu'il n'était canoniquement pas permis de se révolter contre les tenants de l'autorité civile dûment établie, ni de transgresser les lois du pays, en particulier pour ce qui concernait la contrebande avec les États-Unis d'Amérique, ni d'absoudre au confessionnal les personnes qui auraient ainsi péché, à moins de se repentir.

Des membres du clergé, penchant davantage en faveur des patriotes, en informèrent certains journalistes. Le séminaire de Saint-Hyacinthe, où étaient enseignées les études classiques, fourmillait d'un nationalisme patriotique intense.

Après leur victoire à Saint-Denis le 23 novembre 1837, les patriotes furent écrasés par un contingent de l'armée britannique, provenant de Québec, deux jours plus tard à Saint-Charles. Louis-Joseph Papineau s'était réfugié aux États-Unis d'Amérique peu auparavant. L'insurrection de 1838 se termina par les défaites de Lacolle le 7 novembre et d'Odelltown le 9. Encore là, les dirigeants des rebelles s'étaient précédemment exilés au Vermont. À peine 1% de la population a participé directement ou indirectement à cette révolte. N'oublions pas qu'il s'y trouvait aussi des anglophones, même du Haut-Canada et que les batailles eurent lieu seulement sur la Rive-Sud de Montréal et dans la région de Saint-Eustache.

Plusieurs interprétations de l'influence du clergé, incluant celle de l'évêque, ont été colportées depuis lors. Il vaut mieux retenir une série d'interférences complexes : les dynamismes socioéconomiques, les dynamismes sociopolitiques, les préoccupations politico-religieuses, la mentalité foncièrement conservatrice et pacifiste de la population, les opinions bibliques, doctrinales et canoniques de l'époque, promues par le Vatican.

En 1987, lors du 150<sup>e</sup> anniversaire du début des troubles, le groupe dénommé Les Patriotes du Pays a demandé à l'épiscopat québécois de réhabiliter les rebelles. Lors d'une conférence de presse, Mgr Jean-Marie Fortier, que j'accompagnais, a tenu ces propos-ci :

- Aucun rebelle n'a été excommunié ni frappé d'une censure ecclésiastique.
- Peu de curés ont demandé à l'évêque de Montréal s'ils pouvaient permettre l'enterrement de rebelles nommément reconnus dans leurs cimetières paroissiaux respectifs ; l'évêque répondit négativement selon le droit canonique universel ; ne furent cependant pas déterrés ceux qui l'étaient ; les autres le furent à côté des cimetières ; les curés, qui ne se sont pas référés à l'évêque, n'ont exclu personne du cimetière.
- 805 présumés rebelles furent écroués en 1838, 108 subirent un procès, 9 furent acquittés et 99 condamnés à mort ; de fait 12 furent exécutés, dont Pierre-Rémi Narbonne, à qui a été attribué le nom initial du CHSLD de Saint-Rémi, et 65 furent exilés (8 aux Bermudes et 58 en Australie); à ce dernier endroit, ils furent accueillis, grâce à une missive de Mgr Lartigue, par Mgr Polding, vicaire apostolique de Sydney ; 3 ne sont pas revenus d'Australie, 2 y étant décédés et l'autre s'étant marié là-bas.
- Le notaire Hipolyte Lanctôt et le cultivateur Louis Pinsonneault revinrent chez eux à Saint-Rémi en 1845, peut-être en 1846 pour le second. Les exilés aux Bermudes étaient revenus chez eux.
- Mgr Lartigue et Mgr Bourget sont souvent intervenus en faveur des prisonniers, afin de faire adoucir la sévérité de leurs peines ; le coadjuteur leur rendait visite à la prison presque tous les jours.

L'épiscopat québécois de 1987 a fait en sorte que les restes des victimes, enterrées hors de leurs cimetières respectifs, fussent transférés dans ces derniers.

Vous remarquez sans doute que je démystifie ceux que nous fêtons. S'agit-il de la majorité des propriétaires, les seuls qui avaient le droit de vote et qui élisaient les députés du parti patriote, opposé au parti breton (british party) à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, une colonie d'environ 600, 000 habitants ? S'agit-il des quelques milliers d'habitants, qui se sont rebellés contre le gouvernement britannique colonisateur ? S'agit-il des Canadiens, incluant Mgr Lartigue, qui s'opposaient à la violence et qui prévoyaient que l'armée coloniale écraserait des batailleurs armés de faux et de peu de fusils ? À quiconque de juger. Malgré l'Acte d'Union des deux Canadas en 1840, auquel se sont opposés Mgr Lartigue, son clergé et la population canadienne-française (nouvelle appellation à partir de cette époque) du Bas-Canada, le Canada-Uni aurait son gouvernement responsable en 1848, comme l'avaient demandé les députés du parti patriote jusqu'en 1837.

Bien vôtre,  
Lucien Lemieux, historien.

Note I : Louis Narbonne, paroissien de Saint-Rémi, probablement parent de Pierre Rémi, a érigé un magnifique calvaire à l'intérieur d'une chapelle close sur trois côtés, dont des personnes se souviennent de son emplacement.

Note II : La paroisse de Saint-Rémi a été érigée en 1830 et celle de Saint-Isidore en 1833, se détachant successivement de celle de Saint-Constant, fondée en 1752. Il en serait de même en 1854 pour Saint-Michel-Archange.